

**COMMISSION CONSULTATIVE
SOUS-REGIONALE DU DISPOSITIF
INTEGRE D'INSERTION SOCIO-
PROFESSIONNELLE**

**Réunion exceptionnelle élargie aux
représentants des stagiaires – 30 juin 2008**



**Comité Subrégional
de l'Emploi et de la Formation**

I. LE PROJET ECOUTE ET PARTICIPATION

Dans le cadre du décret du Dispositif Intégré d'Insertion Socioprofessionnelle (D.I.I.S.P¹), une des missions de la Commission Consultative Sous-Régionale (C.C.S.R) est de mettre en place et gérer les Dispositifs d'Ecoute et de Participation notamment en créant, au sein de chaque C.C.S.R, un dispositif d'écoute et de participation composé de représentants des bénéficiaires, des partenaires sociaux, des opérateurs D.I.I.S.P pour y aborder des sujets transversaux comme l'accueil, l'information, l'orientation, la reconnaissance et l'évaluation des acquis.

Ce dispositif sous-régional de participation peut difficilement se concevoir sans qu'au préalable les opérateurs aient initié une pédagogie de la participation interne à chaque opérateur

C'est pourquoi, dans le cadre de son plan d'actions 2006-2007, la Commission Consultative Sous-Régionale du D.I.I.S.P. du C.S.E.F de Mons a réalisé un inventaire des pratiques de terrain développées par les opérateurs de l'arrondissement de Mons-Borinage. Cet inventaire visait à récolter l'information sur les actions significatives en matière d'écoute et de participation des stagiaires chez chaque opérateur.

Sur base des informations récoltées au travers de notre inventaire, nous concluons que les opérateurs ayant initié une pédagogie collective de la participation étaient encore peu nombreux au niveau de l'arrondissement de Mons.

En conséquence, et, compte tenu du fait que le manque de moyens humains et financiers était un des obstacles principaux déclarés à la mise en place de pratiques d'écoute et de participation, les membres de la C.C.S.R de Mons ont opté pour une action de soutien dans la mise en œuvre et le développement d'actions collectives d'écoute et de participation.

Concrètement, la C.C.S.R. de Mons a proposé aux opérateurs de la zone, via l'Université de Mons Hainaut, garant méthodologique et scientifique de l'action, les services suivants :

- ✚ Une aide à l'animation des initiatives existantes tout en introduisant un volet abordant des thématiques plus transversales. L'enjeu à ce niveau étant de faire évoluer les débats du particulier vers le général, du local vers le sociétal
- ✚ Une aide pour organiser et animer des nouvelles initiatives collectives d'écoute et de participation chez les opérateurs n'ayant pas ou peu de pratiques d'écoute

¹ Voir annexe page 5

- ✚ Un soutien pour favoriser la mise en réseau, les échanges, la capitalisation des acquis entre les projets

4 opérateurs de la zone Mons-Borinage se sont portés candidats pour ce projet pilote :

Le CIEP du MOC, la Régie de Quartier de Colfontaine, le CPAS de Frameries et l'OISP Transvia.

Des opérateurs de la Formation qualifiante ont également rejoint le projet. Vu la taille et la spécificité de ces opérateurs, le travail préalable à toute mise en place d'un dispositif d'écoute et de participation en leur sein prend du temps. Ils sont donc pour l'instant dans la phase de réflexion.

II. LES OBJECTIFS DU PROJET

3 objectifs sont poursuivis dans le cadre de ce projet :

- ✚ *La mise en évidence des bonnes pratiques.*

Le but est de poser un regard extérieur sur les animations proposées afin de les améliorer, si besoin en est. Il ne s'agit pas d'une évaluation, mais de pouvoir mettre en évidence celles-ci afin de les partager avec d'autres organismes. Il s'agit de donner des pistes de travail et de dynamiser certaines autres institutions. Il n'y a pas une bonne pratique d'écoute et de participation. Celle-ci dépend du type de public, du nombre de personnes ou encore de la philosophie de l'organisme.

- ✚ *La prise en compte de la parole du stagiaire quant à son parcours d'insertion socioprofessionnelle (au niveau global).*

Il s'agit d'amener les débats sur des sujets plus transversaux (accueil, orientation, information,...) qui pourront être relayés vers la **Commission Consultative Sous-Régionale du D.I.I.S.P** pour favoriser une meilleure adéquation des dispositifs aux besoins des bénéficiaires et alimenter les actions de la Commission.

- ✚ *La création, en juin 2008, d'une Commission Consultative Sous-Régionale constituée de représentants d'opérateurs, de partenaires sociaux et de stagiaires.*

Pour cela, un travail préalable sur le terrain est indispensable afin de développer, de relancer ou de renforcer des activités d'écoute et de participation au niveau interne des organismes.

III. LA PREMIERE EDITION DE LA C.C.S.R ELARGIE AUX STAGIAIRES





Cette action pilote a débuté en septembre 2007 avec 4 partenaires opérateurs et trouve sa conclusion ce 30 juin 2008, sous la forme d'une rencontre entre les représentants des stagiaires des 4 partenaires et les membres de la C.C.S.R de Mons à savoir des représentants des partenaires sociaux, des opérateurs de formations, du FOREM Conseil, de l'intercommunale de développement économique et de l'Administration de la Région Wallonne.

L'objectif de cette rencontre est d'ouvrir sur notre sous-région une dynamique de dialogue.

C'est pourquoi, les portes paroles (il s'agit bien ici de points de vue collectifs qui ont été construits par les stagiaires tout au long du projet et non de points de vue personnels) des différents groupes viendront exprimer aux membres de la C.C.S.R. les constats, les réussites, les difficultés, les revendications par rapport aux parcours d'insertion des demandeurs d'emploi.

Il s'agira bien évidemment d'aller au-delà de la simple « prise d'acte ». Au terme de la rencontre, et après un premier échange entre les stagiaires et les membres de la C.C.S.R., un document « cahier de revendications », reprenant tous les points qui auront été exprimés, sera établi.

Celui-ci servira à :

-  Interpeller les différents acteurs locaux pour qu'une réponse collective soit apportée à certains constats
-  Notre C.C.S.R., pourra intégrer certains éléments de la parole des stagiaires dans ces plans d'actions actuels et futurs et ainsi les traduire en actions concrètes
-  Relayer vers les niveaux de décisions supérieurs : Commission Consultative, Régionale, Cabinet des Ministres compétents, Comité de Gestion du Forem,....les éléments et constats plus généraux
-  Redémarrer le travail avec des prochains groupes de stagiaires et progressivement obtenir des avancées significatives par rapport aux constats et revendications des stagiaires

Annexe :

Le Dispositif Intégré d'Insertion Socio-professionnelle

Le Dispositif Intégré d'Insertion Socio-professionnelle est un ensemble de services coordonnés, destiné à favoriser l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires et centré sur ces derniers. Ce principe définit l'objectif de mission du dispositif.

Par la notion d'intégré, on entend :

Un lien très fort entre l'insertion sociale et l'insertion professionnelle.

La prise en compte des attentes et des besoins des bénéficiaires, en matière d'Insertion socioprofessionnelle, par une approche globale de la personne.

L'approche différenciée en fonction des besoins des individus.

L'action conjointe de plusieurs opérateurs, en ce compris l'entreprise.

Par la notion de coordonné, on entend :

La référence au Service Public de l'Emploi (Forem) en tant qu'instance de pilotage du Dispositif.

Un cadrage des missions, des objectifs à atteindre et des moyens de chacun des acteurs du Dispositif, pour y parvenir.

Une complémentarité et des synergies « formalisées » entre ces derniers.

L'articulation entre les services individuels et/ou collectifs.

Du Dispositif découle une offre de service aux bénéficiaires, à savoir l'offre d'un soutien et d'un suivi de leur insertion socioprofessionnelle. Cette offre de services se formalise par une convention entre chaque demandeur d'emploi qui souhaite bénéficier du Dispositif et le Service Public de l'Emploi : « le Contrat Crédit Insertion »

Le recours au Dispositif est libre et gratuit pour l'ensemble des bénéficiaires, à savoir tous les demandeurs d'emploi, mais avec une priorité pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le Dispositif Intégré d'Insertion Socio-professionnelle: une logique « bénéficiaire »

Le Dispositif doit placer les bénéficiaires au centre des préoccupations puisqu'ils sont les destinataires visés par l'objectif de mission, à savoir « favoriser l'insertion sociale et professionnelle » des demandeurs d'emploi.

Cet objectif nécessite la fourniture de services adaptés – ou mieux adaptés – aux besoins spécifiques des bénéficiaires du Dispositif. Ceci implique la connaissance de ces besoins, d'une part, et l'offre de réponses adaptées à ces besoins, d'autre part.

Il importe que les acteurs chargés de ces missions soient clairement identifiés et chargés de diffuser l'information utile à l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires aux autres acteurs du Dispositif.

Pour permettre une approche multidimensionnelle de l'insertion et garantir à chacun des bénéficiaires un accès à un processus dynamique de formation et d'insertion qui se développe de manière satisfaisante, stable et aboutie, la mise en place d'un suivi individuel des stagiaires s'avère indispensable.

Deux manières d'assurer ce suivi :

- 1) Le Contrat Crédit Insertion
- 2) Le Conseiller Particulier

Le Dispositif Intégré d'Insertion Socio-professionnelle: Pilotage du Dispositif

Vu la multiplicité des acteurs et des actions développées pour répondre à la diversité des besoins des bénéficiaires, la cohérence d'ensemble et la transparence du Dispositif nécessite une structure de pilotage dont le rôle sera unanimement reconnu par l'ensemble des acteurs.

Le pilotage du Dispositif est assuré par le FOREM Conseil, régisseur-ensemblier qui veille au suivi de l'ensemble des bénéficiaires et à l'évaluation du fonctionnement de l'ensemble du Dispositif.

Le FOREM Conseil centralise les données exhaustives relatives aux bénéficiaires du Dispositif, dans la limite de la protection de la vie privée et dans le but de garantir aux bénéficiaires un service de qualité efficace et cohérent en matière d'insertion socioprofessionnelle

Il est chargé de la mise en place, de la gestion et du financement (ou du cofinancement) des interfaces de pilotage du Dispositif ainsi que d'accueil, d'information et de suivi des bénéficiaires.

Il procède annuellement à l'évaluation du Dispositif et en communiquera les résultats à la Ministre de l'Emploi et de la Formation et à la Commission consultative du Dispositif Intégré d'Insertion Socio-professionnelle .

Le Dispositif Intégré d'Insertion Socio-professionnelle: Instance de pilotage régionale

A l'échelle de la Région Wallonne, le D.I.I.S.P est piloté par la «Commission Consultative Régionale » qui est composée de :

- Représentants des partenaires sociaux (entreprises et bénéficiaires) des opérateurs de formation et d'insertion;
- Du Service Public de l'Emploi et du/des Ministres du Gouvernement wallon ayant la Formation et l'Emploi dans leurs attributions.

Elle remet au(x) Ministre(s) du Gouvernement wallon ayant la formation et l'emploi dans ses (leurs) attributions, via le Comité de Gestion du FOREM et, le cas échéant, les Commissions Consultatives Sous-Régionales concernées :

- Des avis et propositions sur la mise en œuvre et la gestion optimale du Dispositif Intégré d'Insertion Socio-professionnelle.
- Des avis sur les projets de plans d'actions stratégiques élaborés en sous-région.
- Les réponses apportées par les entreprises en matière de formation, d'insertion et d'ajustement structurel du marché du travail.

Le Dispositif Intégré d'Insertion Socio-professionnelle : Instances de pilotage sous-régionales

A l'échelle des Directions Régionales du Forem, le D.I.I.S.P est piloté par les «Commissions Consultatives Sous-Régionales», qui constituent le deuxième étage des C.S.E.F et sont composées de :

- Représentants des partenaires sociaux membres des Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation (employeurs et travailleurs);
- Représentants des opérateurs sous-régionaux de formation et d'insertion.

Elles sont chargées des missions suivantes :

- Réaliser, en collaboration avec les directions régionales de l'entité « Régisseur Ensemblier » de l'Office, et transmettre pour avis, à la Commission consultative régionale, des plans d'action annuels qui visent :
 - ✓ la mise en place de passerelles et de filières entre les opérateurs de formation et d'insertion ainsi qu'entre les actions mises en place par chacun d'entre eux ;
 - ✓ l'adéquation d'une part, entre l'offre de formation et de services des opérateurs de formation et d'insertion et la demande des bénéficiaires, et d'autre part, entre l'offre de compétences des bénéficiaires et le besoin des entreprises,
 - ✓ superviser la mise en œuvre des plans d'action et en évaluer les effets.
- Assurer, au niveau des acteurs sous-régionaux, la diffusion des informations relatives à la gestion du dispositif et susceptible d'optimiser l'efficacité de celui-ci en regard des besoins des bénéficiaires
- Mettre en place et gérer les dispositifs d'écoute et de participation des bénéficiaires tout en informant la Commission consultative régionale de leur évolution.

Composition de la Commission Consultative Sous-Régionale du Dispositif Intégré d'Insertion du CSEF de Mons

Présidence : Monsieur **Dominique GEEROMS**,

Membres - Délégation Patronale :

Madame Violaine DELAHAUT, Administratrice - Fiduciaire Delahaut représentante de l'Union des Classes Moyennes

Madame Marisa PLEITINCKX, représentante de l'Union des Classes Moyennes UCM

Monsieur Olivier CARETTE, Holcim Belgique, représentant de l'Union Wallonne des Entreprises

Monsieur Laurent VOGELS, Directeur Régional - Confédération de la Construction Hainaut

Monsieur Christophe WAMBERSIE, Secrétaire Général - UCM

Monsieur Marc VERNIERS, Directeur des Ressources Humaines - Total Petrochemicals Feluy

Membres - Délégation Syndicale :

Monsieur Christian DELEPINE, Secrétaire Régional CSC

Madame Isabelle BAREZ, Permanente Interprofessionnelle CSC

Monsieur Eric CAUDRON, Permanent Interprofessionnel CSC

Madame Marie MARLIER, Permanente Interprofessionnelle CSC

Monsieur Patrick DRUART, CMB -FGTB

Monsieur Daniel LECOCQ, CGSP-FGTB

Monsieur Eric DEVRIESE, Centrale Générale - FGTB Mons-Borinage

Monsieur Patrick SALVI, SETCA -FGTB

Membres- Représentant du FOREM Conseil « Régisseur-Ensembleur » :

Monsieur André MICHE, Directeur Régional - FOREM Conseil

Madame Christine ROMANOWICZ, Responsable du Service Relations Partenariales à Forem Conseil

Membre - Représentant de l'IDEA :

Madame Emilie JENNES, I.D.E.A

Membres-Représentant des opérateurs de formation

Madame Mireille COULON, représentante du Forem Formation Mons

Madame Marylise CHRETIEN, représentante de l'Interfédération des entreprises de formation par le travail et des organismes d'insertion socioprofessionnelle

Monsieur Laurent DE COOMAN, représentant de l'Institut Wallon de Formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises

Monsieur Michel CHARLOT, représentant de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des personnes handicapées

Madame Michaela SPANOGHE, représentante de la Mission Régionale pour l'Emploi de Mons

Madame Ingrid MAYEUR, représentante de l'Association Wallonne des Régies de Quartier

Monsieur Joël VEUGELLEN, représentant de la Fédération des Centres Publics d'Action Sociale

Monsieur Alain BLONDEAU, représentant de l'Enseignement de Promotion Sociale

Monsieur Guy PIERRET, représentant de l'Enseignement de Promotion Sociale

Monsieur Dany HISMANS, représentant de l'Enseignement Technique et Professionnel

Madame Pietra MICCICHE, représentante du Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères

Madame Françoise BIENFAIT, représentante des Centres d'Education et de Formation en Alternance

Membres – Expert et invité

Madame Brigitte SALVENIAC, représentante du Carrefour Emploi Formation de Mons

Madame Ariane BOGAERT, représentante de la Région Wallonne